

**Contrôle sanitaire des  
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

**Amiens, le 1 février 2018**

MONSIEUR LE PRESIDENT  
SANTERRE SIEP  
BUREAU DDE  
1 RUE D'ASSEL  
80170 ROSIERES EN SANTERRE

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre suivant :  
CONTROLE SANITAIRE PREVU PAR L'A.P.

**SANTERRE SAEP**

---	Type	Code	Nom	
Prélèvement		00084389		Prélevé le : vendredi 19 janvier 2018 à 10h21
Unité de gestion		0089	SANTERRE SAEP	par : VINCENT DELATTRE
Installation	UDI	000656	CAIX-LE QUESNEL UDI	Type visite : D1
Point de surveillance	S	0000001205	CENTRE BOURG	
Localisation exacte			MR TOP 8 RUE DE LA TOUR	
Commune			HANGEST EN SANTERRE	

**Analyse laboratoire**

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure

supérieure

inférieure

supérieure

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES ET DE RECHERCHE DE L' AISNE, LAON 0204

Type de l'analyse : PCLAT

Code SISE de l'analyse : 00084504

Référence laboratoire : H\_CS18.930.6

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure

supérieure

inférieure

supérieure

**DIVERS MINERAUX**

Perchlorate

7,0 µg/L

**Conclusion sanitaire ( Prélèvement N° : 00084389)**

L'analyse a révélé la présence de perchlorate dans une concentration comprise entre une valeur strictement supérieure à 4µg/l et une valeur inférieure ou égale à 15µg/l, l'Anses préconise de ne pas préparer de biberons avec l'eau du robinet pour les nourrissons de moins de 6 mois.

Pour la Directrice Générale et par délégation,  
L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires

Michaël NGUYEN